

Le plan de relance en Corse-du-Sud



Lettre aux maires - Numéro 4 (décembre 2021)

Le partenariat institutionnel entre les communes et l'Etat doit nous permettre de traiter quelques-uns des grands enjeux de la Corse. Lors du séminaire organisé par la préfecture et l'Association des maires de la Corse-du-Sud, nous avons porté ces ambitions : produire les énergies renouvelables dont la Corse a besoin, générer des sources de revenus et des économies pour les communes et développer des activités dans les territoires ruraux.

L'Etat aux cotés des territoires, c'est aussi le développement d'une politique du tourisme de montagne, porteur d'emplois et de ressources durables. Deux communautés de communes ont été retenues par le Gouvernement en Corse-du-Sud pour bénéficier du plan Avenir Montagnes. Avec la communauté de communes du Celavu Prunelli et avec celle de l'Alta-Rocca, des conventions ont été signées pour organiser ce tourisme plus durable, qui valorisera les atouts des territoires, comme la forêt ou l'agro-tourisme, et les préservera de la surfréquentation. La relance est une occasion unique pour opérer la transition écologique de notre modèle économique et mieux répartir les activités créatrices de ressources.

Patrick Bernié, Sous-préfet à la relance auprès du Préfet de Corse

UN SÉMINAIRE POUR CRÉER SON INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIE A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Organisé par la préfecture et l'association des maires de Corse-du-Sud (ADM2A), le séminaire qui s'est tenu le 24 novembre dernier a rassemblé plus de 40 maires de l'arrondissement d'Ajaccio autour de la question : « Comment créer son installation de production d'énergie ? ». Fort de l'expérience de Jean-Jacques Ciccolini à Cozzano, l'objectif était double : réussir la transition écologique et trouver des sources de financement pour les communes. Pour cela, l'Ademe, la DREAL, l'Agence de d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), EDF et la DDT ont évoqué les différents moyens de surmonter les difficultés administratives et techniques que les maires peuvent rencontrer lors du portage d'un projet.



Réaliser son installation de production d'énergie peut, à première vue être assimilé à une longue course de fond semée d'embûches. Entre le choix des différents modes de production (chaufferie bois, biomasse, photovoltaïque, hydroélectricité, etc.), le calcul économique (comprenant les coûts de raccordement au réseau électrique), les procédures administratives, souvent complexes et longues, il est nécessaire d'être conseillé et aidé. Cela débute par un diagnostic sur l'énergie à privilégier dans sa commune, au regard des contraintes.

L'autoconsommation peut être un bon moyen de se lancer dans un projet simple. Le séminaire a montré que les maires ne sont pas seuls. Tous les acteurs institutionnels se mobilisent à leurs côtés pour les aider dans le montage d'un projet.

Pour les contacter et vous informer :

Expertise, conseil, aides financières.....Ademe : <https://www.ademe.fr/>
Définition de la politique régionale, aides financières.....AUE de la Corse : <https://www.aue.corsica/>
Achat d'énergie de gré à gré, accès au réseau.....EDF : <https://corse.edf.fr/> ; edf-corse-collectivites@edf.fr
Conseil, instruction des projets.....DREAL de Corse : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/>
Règles d'urbanisme.....DDT de la Corse-du-Sud : ddtm-suph-iads@corse-du-sud.gouv.fr
Accompagnement des communes.....SDE2A : pierre-paul.cesari@sde2a.fr
Financement de projets.....Banque des territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-corse>

Campagne d'information sur le Plan #1jeune 1solution



Le sous-préfet à la relance, Patrick Bernié, a lancé une campagne d'information sur les réseaux sociaux pour informer les jeunes et les employeurs des dispositions du plan France relance pour l'emploi et la formation des jeunes.

Plusieurs mesures constituent une opportunité pour les maires d'aider des jeunes à s'insérer sur le marché du travail, en bénéficiant d'aides de l'Etat. Vous pouvez les découvrir sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>.



LA SIGNATURE DU PLAN « AVENIR MONTAGNES »

Le plan « Avenir Montagnes », lancé par le Premier ministre en mai 2021, a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une économie durable et résiliente, adaptée à leurs particularités. A l'échelle nationale, l'investissement généré sur les territoires de montagne s'élève à plus de 1,8 milliard d'euros et plus de 30 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement en ingénierie pour les territoires qui en ont besoin.



← **Signature du plan « Avenir montagnes » avec la communauté de communes de l'Alta-Rocca le 24 novembre 2021**

Produit d'une concertation étroite entre l'intercommunalité et l'Etat, le plan « Avenir montagnes » de la communauté de communes de l'Alta-Rocca traduit un accompagnement financier, avec la prise en charge

d'un chef de projet, à hauteur de 60 000 euros par an pendant deux ans, un accès direct à une offre thématique par les partenaires du programme comme la Banque des territoires ou Atout France et un accès à la communauté « Avenir montagnes » pour favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs.

L'info en plus...

Un bureau de l'appui territorial aux politiques publiques a été créé à la préfecture de Corse-du-Sud. Il est chargé de conseiller les communes et les intercommunalités dans leurs projets en matière d'investissement et de proposer au préfet une programmation de crédits de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT). Pour de plus amples informations, vous pouvez le contacter : pref-subventions@corse-du-sud.gouv.fr.



Photo : Maires de France

Interview : Trois questions à Jean-Jacques CICCOLINI, maire de Cozzano et président de l'association des maires de la Corse-du-Sud (ADM2A).

1. Quel(s) retour(s) des maires avez-vous eu(s) concernant cette matinée de séminaire ?

J-J C. : Les retours ont été très positifs avec une très grande satisfaction de la part des élus et des animateurs de cette matinée. Elle est d'autant plus réussie que c'était la première fois que nous réunissions dans une même salle une cinquantaine de personnes sur le sujet si sensible de l'énergie (photovoltaïque, hydroélectrique et biomasse). Toutes les conditions étaient donc réunies pour créer une synergie dans la mise en place d'un tel projet communal d'installation de production d'énergie.

2. Pensez-vous multiplier ce genre d'actions sur le territoire départemental dans les mois et années à venir ?

J-J C. : Oui, nous allons recommencer l'exercice bientôt dans l'autre partie du département, dans l'arrondissement de Sartène, sur le même format et avec les mêmes intervenants institutionnels. L'idée est que nous informions le plus possible nos collègues maires pour qu'ils se saisissent pleinement d'un outil qui peut leur entraîner à la fois une réduction de la dépense publique (et donc leur dégager une capacité d'investissement supplémentaire) et parfaire aux objectifs de transition écologique qui s'imposent à notre temps.

3. Ce séminaire a permis aux maires de mieux cerner les enjeux liés à la production d'énergie à l'échelle de leur commune. Et pour demain, avez-vous d'autres idées de sujets à aborder ?

J-J C. : Pour l'instant, nous sommes plutôt concentrés sur les questions énergétiques. Mais on peut imaginer plusieurs autres rendez-vous liés au PADDUC où un tour de table sur le sujet serait bienvenu par exemple. L'idée générale reste tout de même d'orienter mes homologues vers ce qui leur est nécessaire.

Du côté des appels à projets France relance

- Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-pna-un-nouvel-appel-projets-pour-2021-2022-est-ouvert>
- Et toujours : https://france-relance-corse.aides-territoires.beta.gouv.fr/?integration=&apply_before=&call_for_projects_only=False

Pour vous aider dans le montage de vos projets, vous pouvez contacter votre sous-préfet d'arrondissement :

- Arnaud **GILLET**, sous-préfet de Sartène (tél. : 04 95 11 12 61) – arnaud.gillet@corse-du-sud.gouv.fr ;
- Pierre **LARREY**, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Ajaccio (tél. : 04 95 11 10 10) – pierre.larrey@corse-du-sud.gouv.fr